

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER  
UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE  
**SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO CA10 20 0218**

**1. OBJET DU PROJET ET DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE**

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 avril 2010, le conseil d'arrondissement a adopté lors de la séance tenue le 6 avril 2010 un second projet de résolution portant le numéro CA10 20 0218, et ce, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (LAS-0041)*.

L'objectif de cette résolution est d'autoriser l'occupation du rez-de-chaussée et du sous-sol de l'immeuble situé au 9651 boulevard LaSalle à des fins d'habitation, et ce, malgré l'article et ce, malgré l'article 3.5.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement de LaSalle relatif aux grilles d'usages.

Ce second projet de résolution contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée ainsi que des zones contiguës afin qu'une résolution qui les contient soit soumise à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ainsi une demande relative à ces dispositions peut provenir de la zone concernée **C07-25** ainsi que des zones contiguës H07-11, H07-54, H07-24, H07-63, P07-60 et P-07-58.

Une telle demande vise à ce que ce projet soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone concernée et des zones contiguës d'où provient une demande valide à l'égard de ce projet.

**2. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE**

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement le numéro du projet particulier et la zone d'où elle provient ;
- être reçue au bureau du secrétaire d'arrondissement, 55 avenue Dupras, au plus tard le 30 avril 2010, 12 h (midi) ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

**3. PERSONNES INTÉRESSÉES**

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau du secrétaire d'arrondissement, 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

**4. ABSENCE DE DEMANDES**

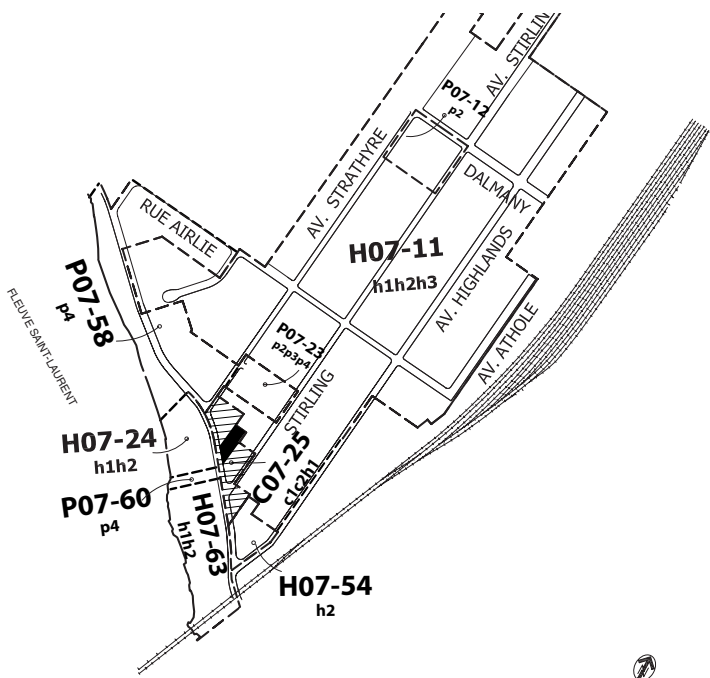
Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

**5. DESCRIPTION DES ZONES ET CONSULTATION DU PROJET**

Le projet de résolution et l'illustration des zones concernées et des zones contiguës peuvent être consultés au bureau du Secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 22 avril 2010.

Marc Morin  
Secrétaire d'arrondissement



**PP-04**  
**Projet particulier de construction,**  
**de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI)**

-  **Emplacement concerné (9651, boulevard Lasalle)**
-  **Zone visée (C07-25)**
-  **Limites des zones contiguës (Exclure les zones P07-12 et P07-23)**